

RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations 2023/24

Département des Bouches-du-Rhône



Programme

Les subventions en chiffres
Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossiers

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

Le Service de la Jeunesse

Le Pass' Sport

Le Service des Sports



Les subventions aux associations

98

Millions d'€ attribués en 2022

Plus de

7 000

demandes déposées

5 000

3 000

**dossiers subventionnés représentant
associations**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
SRAP



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Guide des aides aux associations

QUAND LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE, C'EST LA PROVENCE QUI GAGNE

GUIDE DES AIDES AUX
ASSOCIATIONS

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assos/guide_des_associations-2023.pdf

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les dates clés : dossiers 2024

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)



Tout dossier non complété avant la date limite du 1^{er} juillet 2024 sera rejeté



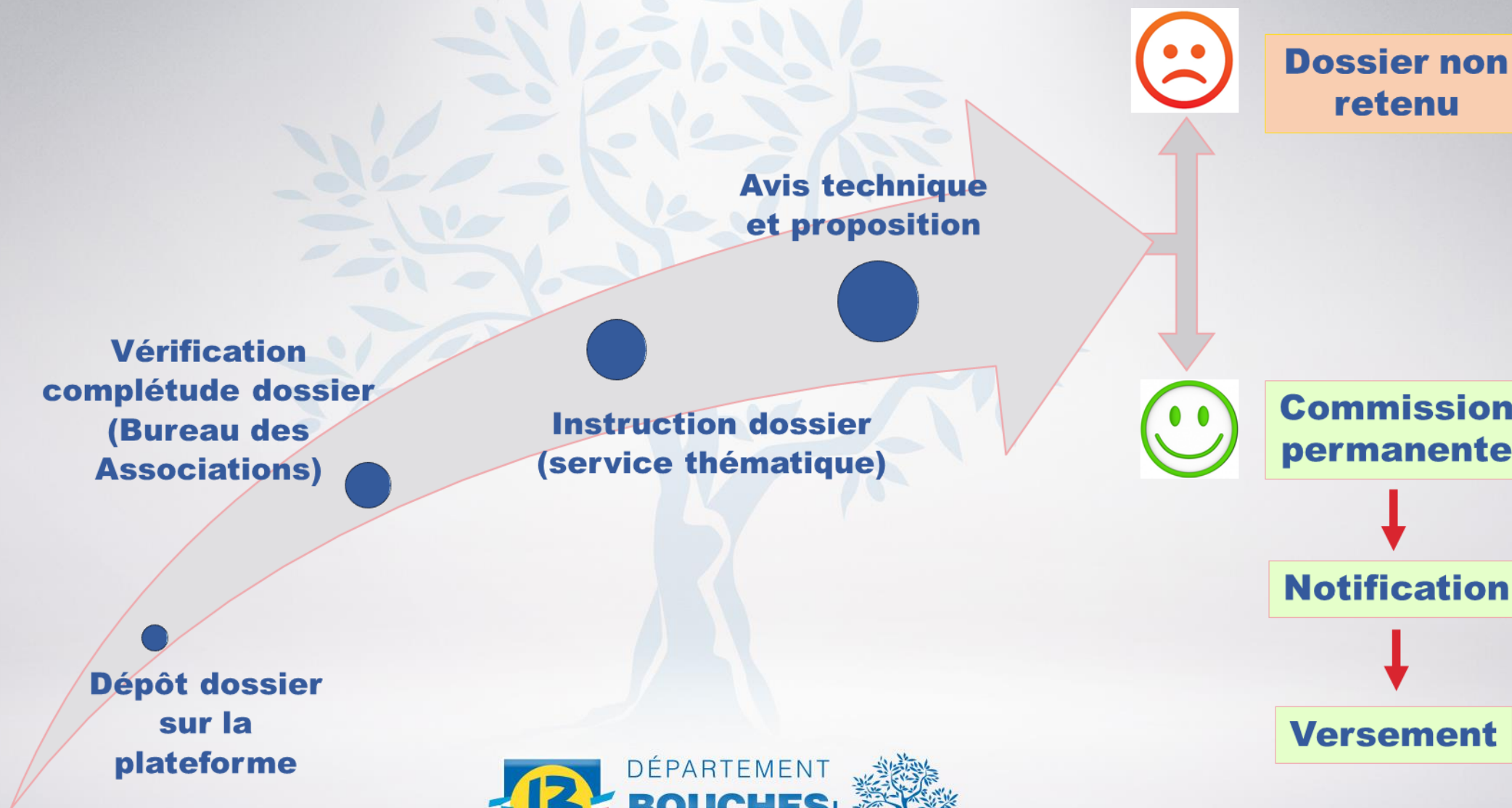
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Déposer tôt

- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Possibilité de fournir les comptes annuels et le rapport d'activité (validés en AG) qui relèvent de l'année N-2.
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.

Circuit du dossier



Types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

Types de demandes

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les étapes du dépôt de dossier

- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?

Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur
« Détail fiche
tiers »

2 - Mettre à jour
les 6 onglets –
L'onglet
« Documents
administratifs »
est dédié à tous
les documents
administratifs de
l'association

Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».

Identification

IBAN

Documents Administratifs

Renseignements

Détails

Contacts

Identification de l'association

Nom * ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle * HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle Oui Non

Date de déclaration à la préfecture * 15/06/2012 

N° de SIRET * 00000000000000 

(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

Documents ressources


Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER


Assos - Instruction : Direction de
l'Agriculture et des Territoires
Nature du projet: Fonctionnement général

 Asso-TAG-001439

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)


 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 




DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS
Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090995


ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 BA-090723


C'est dans
cette rubrique
que vous
aurez accès
aux
formulaires
spécifiques,
modèles etc...

Déposer un dossier

1 - Cliquer sur « Rechercher une aide »

2 - Cliquer sur la flèche à la droite de « Bureau des associations »

3 - Cliquer sur « Déposer un dossier »

 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

René JEDEMANDE
Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne




ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERS

Actualités

21/09/2023
ASSOCIATIONS : NOUVELLE VIDEO A VOTRE DISPOSITION

Nombre de résultats : 2

Afficher 5 Trier par Aide

Colis de Noël pour les associations du Bel Âge Associations	COL Type de Bénéficiaire: 	
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Associations 28 DOSSIER(S) EN COURS	BA Type de Bénéficiaire: 	

Avis de situation SIREN (indiquant le numéro SIRET)

Dans votre Dossier :

Attestation de conformité (modèle disponible dans votre rubrique « Documents ressources » sur la plateforme après vous être connecté)


RIB libellé au nom de l'Association


Les derniers comptes financiers sur 12 mois (Bilan-Compte de résultat-annexe), approuvés en Assemblée Générale, signés par le Président et le Trésorier

Rapport du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations qui ont reçu annuellement

PIÈCES MODÈLES ET/OU RÈGLEMENT COMPLET ET/OU FORMULAIRES SPÉCIFIQUES COMPLÉMENTAIRES

Mes démarches en ligne

 DÉPOSER UN DOSSIER

 SUIVRE MES DOSSIERS

 DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

Cloche rouge = en attente de complétude

Suivre un dossier

Cliquer sur « Suivre mes dossiers »



Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL

RECHERCHER UNE AIDE

SUIVRE MES DOSSIERS

DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090723

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

01/06/2023
07/06/2023

Demandé : 2 000 €



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

23/05/2023
23/05/2023

Demandé : 3 000 €



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS

Type de demande: Fonctionnement général

BA-090654

ASSOCIATION JE DEMANDE
UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES SERVICES)

23/05/2023
23/05/2023

Demandé : 1 000 €



État de mes dossiers

Actualités



14/04/2023

Dates de dépôt des dossiers relatifs aux colis de Noel 2023

Calendrier dépôt de dossiers de demandes de colis de Noel 2023

VOIR PLUS

Contacter son agent instructeur

1 - Cliquer sur
« Suivre mes
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE


SUIVRE MES DOSSIERS


DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS


2 – Passer la
souris sur
l'infobulle bleu
pour visualiser
l'identité et les
coordonnées de
l'agent en charge
de votre dossier


DEPÔT DU DOSSIER DE
SUBVENTION - BUREAU DES
ASSOCIATIONS


Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

Demandé :
3 000 € 



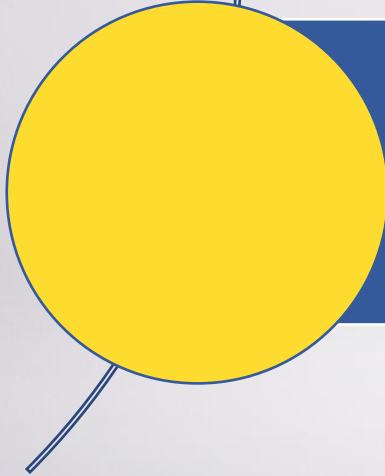
DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



Nouvelles pièces obligatoires en 2024



Fournir la liste du Conseil d'Administration dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.



Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir le Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées dans l'onglet « Eléments justificatifs ».



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Modalités de versement des subventions allouées

FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais

Assistance demande de subvention

CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Formuler une demande écrite : <http://dpt13.fr/subv>

Demander à être rappelé : <http://dpt13.fr/rappel>

SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

LE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION PAS A PAS

Le tuto : <https://www.departement13.fr/subventions/>

Le guide d'aide au dépôt de dossier :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**



Points de vigilance

RIB / IBAN

- Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels

- Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier (N-2 max).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité

- Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG. Il s'agit d'un document à part entière (N-2 max).

Programme global d'activité

- Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.



Ordre départemental des bénévoles

Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- **OR, 20 ans ou plus de bénévolat**
- **ARGENT, 10 ans ou plus**
- **BRONZE, 5 ans et plus.**

Depuis 2022, 285 bénévoles ont été sélectionnés pour recevoir cette distinction.

**Vous souhaitez mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association
demandez un dossier de candidature par mail à
odb@departement13.fr**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports

MPJS



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations



Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



Direction de la Jeunesse et des Sports

Les dispositifs Jeunesse



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Critères de recevabilité des associations jeunesse

- Association ayant son siège ou bureau dans les Bouches-du-Rhône
- Association ayant au moins 1 an d'existence (Date déclaration Préfecture)
- Réalisant des actions à destination des jeunes de 11 à 25 ans
- 3 axes prioritaires : Accès à l'emploi / Accès aux loisirs / La citoyenneté

**Formulaires
«Jeunesse»
Obligatoires**
Via plateforme

Les formulaires et fiches récapitulatives : <https://www.departement13.fr/subventions/compte-rendu-moral-et-financier-modeles-de-documents-formulaires-specifiques-necessaires-au-depot-du-dossier-de-demande-de-subvention/>



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Cjeune, & Cjamais sans elle



La carte
Cjeune.



La carte CJeune **accompagne tous les jeunes de 11 à 25 ans** domiciliés dans le département des Bouches-du-Rhône.

Un accès personnel à la plateforme numérique CJeune,

1 application mobile dédiée



Points d'intérêt particuliers :

Pour les collégiens scolarisés dans le département : un porte-monnaie de 150 euros pour le sport, la culture, les loisirs et le soutien scolaire à utiliser chez les 2000 partenaires conventionnés avec le Département,

➡ participe à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes en leur offrant la somme annuelle de 150,00 euros, à dépenser librement dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs , et en apportant ainsi aux familles un véritable soutien au pouvoir d'achat,

➡ **soutien au tissu économique local dispensé aux partenaires du dispositif,**

Pour les 11/25 ans, une offre non monétisée, mais un accès privilégié au réseau des partenaires, à des avantages exclusifs et des bons plans conçus spécialement pour eux et aux dispositifs du Département

En adhérant au dispositif Cjeune, vous devenez partenaire des 100 000 collégiens et des 300 000 jeunes du département et contribuez à la diversité des propositions de nos partenaires,

Informations et contact:

www.cjeunedeprovence.fr

Mail : contact@cjeunedeprovence.fr

Tel: 04 86 68 47 44

Devenir partenaire: <https://partenaires.cjeunedeprovence.fr/>

Les Séjours sportifs, éducatifs et culturels



Permettre aux collégiens de pratiquer des activités sportives, culturelles ou de loisirs, pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été.



Points d'information :

Organisés dans la grande moitié sud de la France par des structures partenaires du Département, et pour une durée de 7 jours.

Activités variées: ski, multi-activités montagne, équitation, eaux-vives, surf, multi-activité, gastronomie, sciences et vidéo, multimédia, Arts et Spectacles.

Participation des familles: 70€, pour un coût de 800 € en moyenne,

Encourager la diversité culturelle et les activités créatives des jeunes par les thématique proposées : sports (ski, sports nautiques, équitation,) arts et spectacle, découverte des métiers, sciences, techniques multimédia ou encore l'apprentissage des techniques culinaires;

En 2022/2023 94,4% des jeunes se sont déclarés très satisfaits ou satisfaits des séjours qui leur étaient proposés

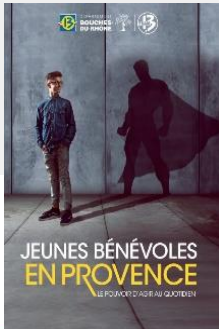
La Team 13



La Team 13



Réseau de jeunes prêts à s'engager auprès des associations du territoire sur des missions citoyennes, solidaires et environnementales.



La TEAM13 permet de :

- Valoriser la jeunesse du territoire
- Reconnaître les compétences des jeunes (attestation délivrée par l'organisateur à chaque mission)
- Agir autour de grands enjeux contemporains dont l'environnement et la solidarité
- Partager avec d'autres jeunes de différents profils et différents horizons

Les membres de la Team 13 renforcent les équipes bénévoles dans différents domaines tout au long de l'année : environnement, solidarité, culture, sport

A noter : aucune contrainte, le jeune est libre de répondre selon ses envies et disponibilités.

La Team 13, c'est à ce jour près de 1 500 membres intergénérationnels

Plus d'informations sur www.departement13.fr, rubrique Jeunesse/nos Actions

Par courriel : team13@departement13.fr

Par téléphone : 04 13 31 96 65

Les Services civiques

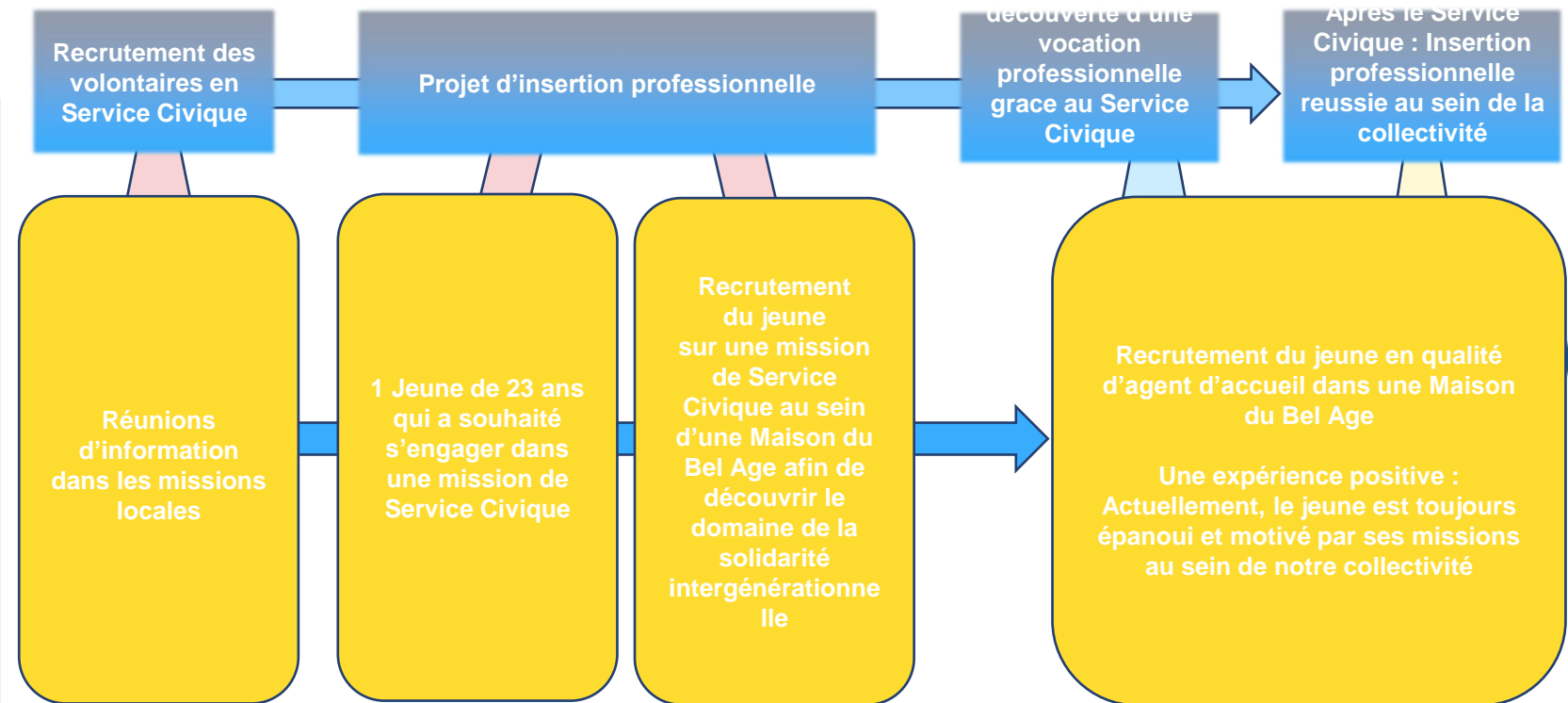


De 18 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme et uniquement sur le critère de la motivation.

Des missions d'une durée de 6 mois dans les collèges (28h / semaine) et de 8 à 10 mois dans les différentes directions du Département (24h / semaine)

L'indemnité mensuelle des services civiques est de 610 euros net par mois.

L'exemple d'une expérience d'insertion professionnelle réussie :



Infos et candidature sur :

www.departement13.fr/servicecivique

Contact : 04 13 31 21 28

Courriel : serviceciviquedeprovence@departement13.fr

Présentation Pass'Sport

Rencontres Associatives de Provence 2023

Mardi 10 octobre 2023 – HD 13



CDOS

**BOUCHES
DU-RHÔNE**

PASS SPORT 2023



BOUCHES'
DU-RHÔNE



Le Pass'Sport, c'est quoi?

Le Pass'Sport est une aide, d'un montant forfaitaire de 50 euros, permettant de réduire, au bénéfice des personnes éligibles, le montant de l'adhésion ou de la prise de licences proposées par les structures et associations sportives rentrant dans le cadre du dispositif pour la saison 2023/2024.

Cette aide prend **la forme d'un remboursement par l'état de la réduction de 50 euros** pratiquée par les structures et associations sportives sur le tarif de l'adhésion ou de la prise de licence effectués **entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 décembre 2023.**



A qui s'adresse-t-

Le bénéfice du Pass'Sport est ouvert, pour l'année 2023, aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes, **au 30 juin 2023 ou au plus tard le 15 octobre 2023 pour les étudiants :**

- ✓ Être âgé de **6 à 17 ans révolus** et bénéficiaire de l'**allocation de rentrée scolaire** ;
- ✓ Être âgé de **6 à 19 ans révolus** et bénéficiaire de l'**AAEH**.
- ✓ Être âgé de **16 à 30 ans** et bénéficiaire de l'**AAH**.
- ✓ Être **un étudiants** âgé **au plus de 28 ans révolus** et bénéficiaire d'une **bourse d'enseignement supérieur** sous conditions de ressources attribuée ou financée par l'Etat ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
- ✓ Être **un étudiants** âgé **au plus de 28 ans révolus** en formation initiale et bénéficiaire d'une aide annuelle sous conditions de ressources dans le cadre des formations sanitaires et sociales.



Dans quelles structures ?



Le dispositif Pass'Sport peut être mobilisé par les personnes éligibles pour toutes adhésion ou prise de licence auprès des associations sportives au structures suivantes:

- ✓ Associations sportives et structures **affiliées aux fédérations sportives agréées**, à l'exclusion des fédérations scolaires;
- ✓ Associations sportives (n'ayant pas la pratique sportive dans leur objet) non affiliées à une fédération agréée, **bénéficiant d'un agrément SPORT délivré par le Préfet en cours de validité**;
- ✓ Associations **proposant ou organisant une activité sportive et bénéficiant de l'agrément JEP en cours de validité**;
- ✓ **Entités proposant ou organisant une activité sportive, de loisir ou non, ayant a but lucratif, relevant de l'un des codes NAF éligibles et ayant signé la charte**

- *Agrément SPORT: depuis 2015, l'affiliation a une fédération sportive reconnue par l'Etat (liste : <https://pass.sports.gouv.fr/clubs-et-structures-daccueil/le-passsport-pour-les-clubs/>) VAUT AGRÉMENT*

- *Les agréments JEP: le principe d'affiliation à une fédération nationale NE VAUT PAS agrément local. Chaque association doit avoir son propre agrément (cas des centres sociaux, foyers ruraux, MJC...).*

Les agréments antérieurs à 2018 sont obsolètes et doivent être renouvelés avant le mois d'août 2023.

- **Simplification du contrôle d'éligibilité:** il a été injecté dans LCA une liste de clubs dont **les fédérations sportives attestent qu'ils leur sont bien affiliés au titre de la saison 2023/2024 (ou 2023)** ce qui dispense le club de déposer sa pièce justificative et nous de la contrôler
 - **Un pôle d'assistance externalisé** mis en place pour répondre aux questions des usagers et des structures. Il sera joignable par le portail pass.sport.gouv.fr et par téléphone (01.40.45.93.00)
 - **Un portail usager** pass.sport.gouv.fr. Les usagers ne pourront avoir accès à la messagerie qu'après une série de questions sur leur éligibilité au dispositif. **En cas d'absence des bases PASS'SPORT et l'absence de codes, les usagers qui se pensent bénéficiaires pourront demander la création d'un code et le rajout dans les bases.**
 - 1ere vague de paiement le 15 septembre, puis le 30 septembre, tous les 15 jours
- Contacts et liens: <https://www.pass.sports.gouv.fr/>
drajes-paca-passsports@region-academique-paca.fr



L'impact des simplifications doit réduire les tensions et ainsi faciliter la rythmicité des remboursements et la dynamique du projet. L'enjeu est de re 'créer de la confiance avec les structures éligibles.





Campagne de communication nationale

- Un plan média radio sur Deezer et Spotify entre fin juillet et mi août;
- Une campagne display sur Instagram et Facebook démarrée au 13 août;
- Une communication national avec Decathlon et Konbini démarrée fin août;
- Une communication sur nomade éducation avec des notifications et SMS pour les jeunes qui démarre mi septembre;
- Communication via Pronote pour les collèges;
- Communication par spot radio démarrée en août



Konbini®

Campagne de communication nationale.

Le CNOSF diffuse aux fédérations les outils de communication élaborés par le Ministère.

Il mobilise à travers son réseau territorial les clubs à travers des réunions d'information en distinguant :

- Les clubs déjà mobilisés lors des années précédentes ;
- Les clubs ayant déjà créé un compte Asso mais qui n'ont pas accueilli de jeunes éligibles au Pass'Sport 2022 ;
- Les clubs qui n'ont pas encore procédé à la création d'un compte Asso ni accueilli de jeunes éligibles au Pass'Sport.

Il veille, en mobilisant les fédérations et son réseau territorial, à ce que les clubs fédérés ayant pris des adhésions ou des licences entre juin et août 2023, informent leurs licenciés de la possibilité de bénéficier de la réduction au Pass'Sport.

Il s'assure qu'une communication soit faite par son réseau territorial et les fédérations en direction du grand public dans le cadre des actions de rentrée

Le CNOSF est ainsi en charge, avec son réseau territorial de l'animation du dispositif Pass'Sport auprès du mouvement fédéral et de ses clubs fédérés



PLANNING DU DISPOSITIF

1er juin : Début du dispositif.

Juillet/aout puis relance octobre : campagne de communication nationale radio et digitale et campagne régional.

1er aout : Début de l'assistance avec une messagerie annonçant l'envoi des codes fin aout →

28/30 aout : Envoi des codes → 1/09: les codes Pass'Sport ont été transmis aux 6 300 000 bénéficiaires

28 aout : ouverture de l'assistance externe téléphone / courriel.

1er septembre : ouverture du CompteAsso (possiblement ouverture en parallèle des codes sauf si problème technique).

Fin septembre : Premier vague de paiement (dossiers vérifiés au 15/9).

31 décembre : Fin du dispositif et fermeture du CompteAsso.

Fin janvier : Dernière vague de paiement.

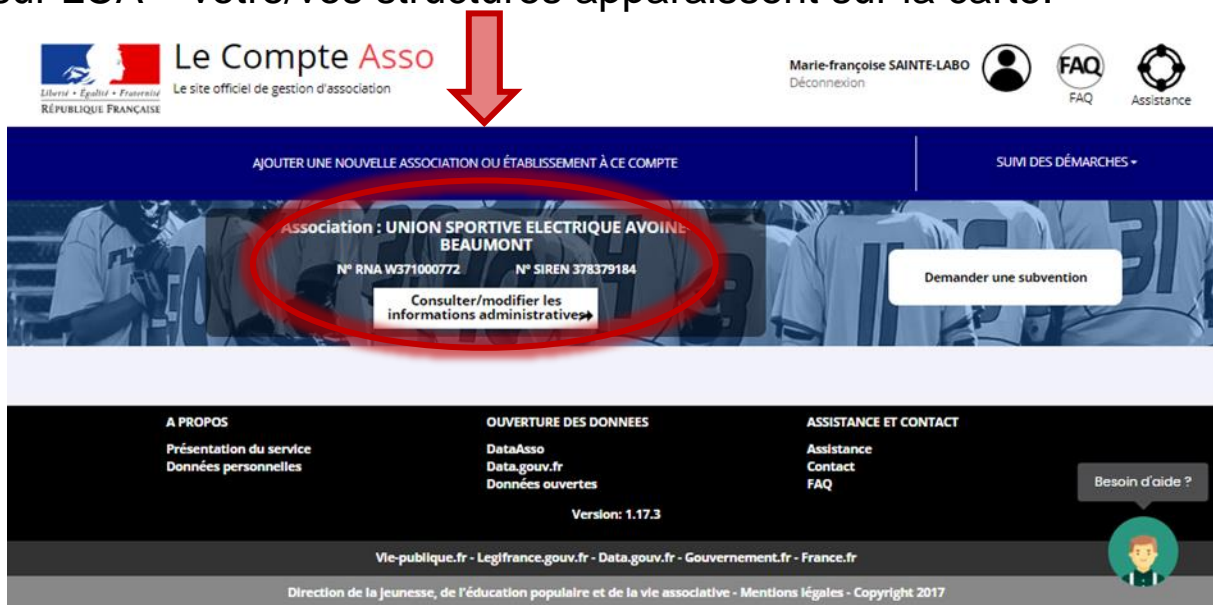
31 janvier : Fermeture de l'assistance.

Février – Mars : paiement des dossiers à anomalies



Pour les structures:

- Inscription ou mise à jour des données de votre/vos structures sur LCA = votre/vos structures apparaissent sur la carte.



La saisi des codes Pass'sport doit se faire avant le 31 décembre 2023.
La date butoir des mises en paiement est le 15 de chaque mois pour un paiement au 30 de chaque mois.

- Saisie du code individuel du jeune dans LCA pour demander le remboursement du Pass'Sport.
- Pour les inscriptions avant la réception des codes, il est conseillé de demander un cheque de caution à la famille et faire la régularisation en septembre.

Direction de la Jeunesse et des Sports

Le Service des Sports



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Critères de recevabilité des associations sportives

- Association ayant son siège ou bureau dans les Bouches-du-Rhône (hors manifestation sportive)
- Association ayant au moins 1 an d'existence (Date déclaration Préfecture)
- Être affiliée à une fédération sportive **agrée**
- Posséder au moins 15 licenciés (**hors parasport**)
- **5 axes prioritaires** : Sport et handicap / Savoir nager / Sport santé / Projets JOP 2024 / E-sport

**Formulaires
«Sport»
Obligatoires**
Via plateforme

Un pôle réservé aux thématiques :
sports.projets@departement13.fr

**Les formulaires et fiches
récapitulatives :**

<https://www.departement13.fr/subventions/compte-rendu-moral-et-financier-modeles-de-documents-formulaires-specifiques-necessaires-au-depot-du-dossier-de-demande-de-subvention/>



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Label Sport et Handicap

- Le Département des Bouches-du-Rhône a lancé en septembre 2022 le label Sport et Handicap en collaboration avec le CDOS 13 et les comités départementaux Handisport et Sport Adapté : 47 premiers clubs ont été labellisés
- Objectifs:
 - Recenser et valoriser les clubs accueillant des personnes en situation de handicap
 - Inciter les 4 300 clubs du département à s'ouvrir aux personnes en situation de handicap
- Le label est ouvert à toute association sportive ouverte aux personnes en situation de handicap, que cela soit dans des sections dédiées ou en pratique mixte. Le label sera une reconnaissance de la capacité d'un club à accueillir et à encadrer des sportifs en situation de handicap, dans de bonnes conditions et en toute sécurité



Projets spécifiques prioritaires

➤ Sport et Handicap:

- Financement de projets visant à développer les créneaux handisport/sport adapté via la création de section ou l'accueil de ce public (pour les clubs labellisés sport et handicap)

➤ Apprentissage de la natation

- Soutien financier pour des projets d'apprentissage de la natation en piscine ou en mer

➤ Projets JO 2024

- Soutien des actions mises en place durant la semaine olympique et paralympique, du 2 au 6 avril 2024, ou lors de la journée olympique du 23 juin 2024

➤ Esport

- Soutien financier pour développer et démocratiser la pratique esportive par la mise en œuvre de projets innovants

➤ Sport Santé:

- Financement de créneaux sport santé (en lien avec le milieu médical)
- Pour plus d'informations : <https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-engagements/le-plan-departemental-sport-sante-bien-etre>

Bourse d'accompagnement social aux athlètes de haut niveau

- **Pour les athlètes de haut niveau**
- L'athlète doit impérativement :
 - Etre **domicilié** ou **inscrit dans un pôle dans le département**
 - Etre **licencié** dans un club du département
 - Etre inscrit sur les listes ministérielles au 1^{er} novembre dans l'une des 4 catégories : **Elite, Senior, Relève ou Espoirs**
- Dépôt du dossier de demande de bourse:

Plateforme : <https://subventions.departement13.fr/>

Dossier complet (documents et justificatifs) à déposer
entre le 2 janvier et le 5 février 2024



Soutien aux structures d'accès au haut niveau

- **Pôles France domiciliés dans les Bouches-du-Rhône**
- Subventions Investissement et Fonctionnement général
- Dépôt du dossier de demande de subvention sur la plateforme:

Plateforme <https://subventions.departement13.fr/>

Dossier complet (documents et justificatifs) à déposer à la période indiquée sur la plateforme



Tournée Sportive itinérante « Provence Terre de Sports »



A l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 en France, le Département des Bouches-du-Rhône en partenariat avec le mouvement sportif, organise jusqu'en juin 2024 une tournée itinérante intitulée « Provence Terre de sports » dans les villes des Bouches-du-Rhône labellisées « Terre de Jeux 2024 » (89 à ce jour), sous la forme d'un grand village olympique et paralympique, mobile, entièrement gratuit pour tous.



La tournée « la Provence Terre de sports » c'est :

- 1 village sportif modulable, **écoresponsable et accessible à tous proposé sur 3 jours** en fonction du lieu d'implantation.
- la possibilité de s'initier à **28 disciplines olympiques et paralympiques** sur des supports originaux et innovants, découvrir **les valeurs de l'olympisme**, profiter d'**animations culturelles** par la présence de groupes de musique locaux, **rencontrer des sportifs de haut niveau**, découvrir **la pratique de l'esport**, notamment par la présence d'animations de réalité virtuelle.

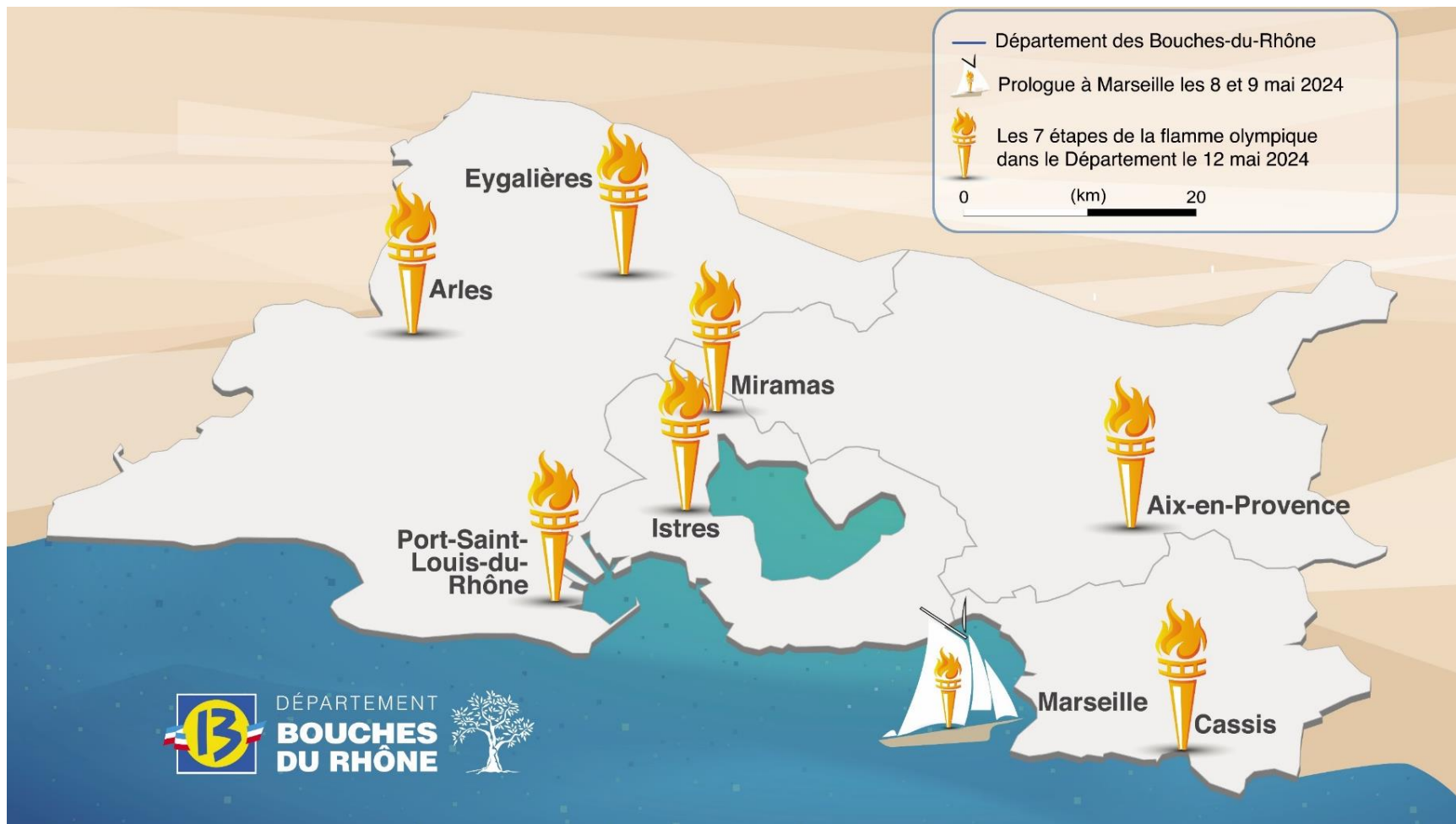


Le Département labellisé Terre de Jeux 2024

Label « Terre de Jeux 2024 »

- Semaine Olympique et Paralympique
- Tournée départementale « Provence Terre de sports » jusqu'en juin 2024
- Journée Olympique (23 juin 2024)
- Accueil des équipes internationales en préparation dans les Centres de Préparation aux Jeux (CPJ) : <https://trainingcamp.departement13.fr/>
- Conventions de partenariat avec les Fédérations Olympiques et Paralympiques
- 88 Communes du département Labélisées Terre de Jeux 2024

Le parcours du relais de la flamme



Le Département partenaire de la Coupe du Monde de Rugby 2023



6 matchs ont lieu à Marseille : 4 matchs de Poules et 2 quarts de finale.

Présence des meilleures équipes du monde : France, Afrique du Sud, Angleterre, Ecosse et Argentine.

- Le département « Terre de Rugby » : soutien à Provence Rugby et aux associations affiliées à la Fédération Française de Rugby.
- Financement de projets spécifiques visant à développer la pratique du rugby pour tous et l'accueil de publics spécifiques
- **Soutien à l'investissement (jusqu'à 80% en fonction du projet)**
- **Soutien pour la formation des éducateurs de rugby**
- **Soutien aux communes pour la rénovation des stades**

Remises de matériel sportif au mouvement sportif

- 13 remises effectuées depuis 2019 : football, voile, tennis, judo, volley-ball, handisport/sport adapté, rugby, basket-ball, handball, cyclisme, gymnastique, breakdance et pétanque.
- Plus de 5 150 personnes et 370 clubs ont participé aux cérémonies de remise et ont bénéficié de dotations.
- Programmées : badminton, tennis de table, escrime, athlétisme, sports de combats...



Direction de la Jeunesse et des Sports



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**

